

Advertissement à tous les peuples du royaume de France, du bonheur qui leur doit
advenir, suivant qu'ont voit par la nativité du Roy, par Antoine Crespin Nostradamus.

Lyon, 1571. - In-8fi.

Bayerische Staatsbibliothek München - Signatur: Astr.p. 96 m - Dok.-Typ m

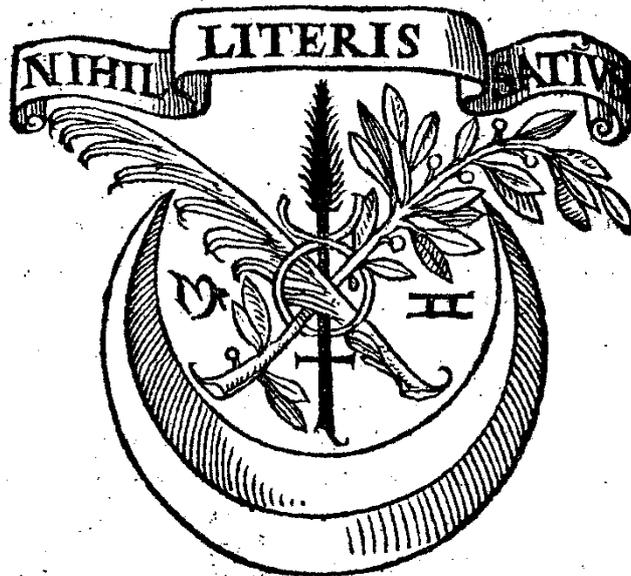
CHOMARAT 113

ADVERTISSE-

MENT A TOVS LES PEUPLES
du Royaume de France, du bon heur que leur doit
advenir: sy uat qu'on voit par la Natiuité du Tres-
haut, & Treschrestien, Charles neuuiesme, par la
grace de Dieu Roy de France, contempee sur la
montagne du Montsenix, aux terres de Sauoye. Par
M^r Anthoine Crespin Nostradamus, Docteur, Con-
seiller Medecin, & Astrologue ordinaire du Roy de
France, & de la Maiesté de Madame de Sauoye, a-
uec l'interpretation d'une Comette veuë le xiiij.
d'Aoust, mil cinq cens septante vn, en la Cité de
Turin en Piemont.

DISTICHON.

*Caca licet fuerint astrorum arcana, resoluo
Hac mihi Nostradamo clara Diana dedit.*



A LYON,
M. D. LXXI.

E L E G I E.

A. M. Anthoine Crespin Nostradamus, Astrologue du Roy de France, & de Madame de Savoie, enuoyee par l'Astrologue du grãd Turc.

T Andis que d'Ilion les Pergames haussez,
 N'auoyet encor, leur frõt par terre reuersez,
 Cassandre d'Appolon la pretresse Prophette,
 Anonçoit le futur d'une bouche interprete,
 Cent & cent mille fois, elle à preduit à Troye,
 Qu'elle au bout de dix ans deuoit estre la proye
 Et le butin des Grecs, mais les poures obstinez,
 Mesprisoyent d'Appollon les oracles donnez
 Et quoy qu'elle criast au milieu de la ville
 Ils n'escoutoyent pourtant la voix de leur Sibylle
 Mais si tost qu'ils ont veu rougir le Sol Troyen
 Du sang de leur Hector par le bras Pellien,
 Et que les feux gregeois mettoyēt la uille en cẽdre,
 Lors ils se repentoyent de n'auoir creu Cassandre,
 Mais, he! c'estoit trop tard. Car iamais il ne faut
 L'oracle m'espriser quand il vient de la haut
 Tout ainsi que Iuppın, quãd il veut de son foudre
 Pour nous espouueter mettre vn rocher en poudre,
 Auant que le darder il faict courir par l'air
 D'un tonnerre enroué l'auant-coureur esclair.
 Ainsi quand ils nous veut menacer d'une guerre,
 D'une mort, d'une peste: il nous faict voir en terre
 Tantost vn monstre hydeux tãtost vn trẽblement
 Tantost il faict enfler les eaux en vn moment:
 Et tantost dans les cieux il faict vn feu qui brille,
 Dessus vne Cité ou dessus quelque ville.
 Aux Comettes il donne les cheueux flamboyans
 Il faict

Il fait perdre au Soleil ses travaux tournoyans,
Et la Lune ecclipser pour un certain augure,
Qu'il veut verser sur nous quelque male auëture.
Ces prodiges nouveaux font d'une pasle horreur,
Trembler du simple peuple & le corps & le cœur,
Pour n'en scauoir l'effect. Car chascun sur sa teste
Doubte le fier destin d'une forte tēpeste. (Dieux

Mais quoy? ne craignons plus. Iuppiter qui des
Gouuerne les mortels du seul clin de ses yeux,
Nous a çabas donné un Crespin qui peut dire
Et la cause, & l'effect, d'un signe qui peut nuire:
Tirant du soin des Dieux les secrets plus diuers,
Debrouillant le Chaos qui les tenoit couuers,
Et qui de son scauoir par les Astres deuance,
Les plus gaillars esprits dont foisonne la France.
Donques ne mesprisons ainsi que les Troyens,
Tandis que nous auons par Crespin les moyens,
De preuoir au malheur que de loin nous menace,
Car saige est cestuy-la qui reçoit ceste grace.

Arriere loin de nous femmes Appollinees,
Qui tenez en voz mains l'art de noz destinees,
Et scauez, comme font les trois fatales seurs,
Tournoyer & finir leurs Plotons meurtrisseurs.
Arriere loin de nous Pythoniques Delphiques,
Arriere loin de nous Sibilles prophetiques,
Qui auez autre fois parangonné voz ans,
En autant que tenés d'Atomes tournoyans.
Arriere loin de nous grans Prestres de Cybele,
Arriere loin de nous assemblee Cruelle,
Des Curetes armés arriere loin de nous,
Deiins qui ne meslez l'utile avec le doux:

*Le vray avec l'obscur. Toy donc la voix hardie
A predit aux Danois l'esclandre de Phrixie,
Arriere loin de nous: & toy douteux Thebain
Arriere loin de nous: ô College Romain,
Des oyseleurs Auguers, arriere & cedes ore
Amon Docte Crespin, qui le monde decore,
De ses escrits fameux, & qui peut arracher,
Des Astres les destins qui nous veulent cacher.*

S O N N E T.

A MONSEIGNEUR, MONSEIGNEUR, le Prince de Sauoye & de Piedmont, par l'Astrologue du Roy de France, & de Madame de Sauoye, au nom de ses subiets.

*I*uppiter qui la haut sur les Astres preside,
Et qui dessous ses piedz gouverne l'univers,
A separé les ans, les saisons les yuers,
Et repeint de couleurs la terre deuant uuide.
Le laboureur soigneux mesnager & auide,
Va cueillir ses moissons, & sous les rameaux vers
Des ses arbres il voit pendre les fruits diuers:
Et d'honorer les dieux il est prompt & Cupide.
Mais si la terre estoit sterile quelque temps,
Il ne brusleroit plus à Iuppiter d'encens,
Et ses autelz seroyent deserts & sans offrande.
Les Princes qui pareils aux Dieux, doyuent au
De bien faire & donner auoir tousiours soucy:
Autremēt on ne tient leur puissance estre grāde.

A T R E

A TRESHONNOREE ET

*Magnanime Princesse, Madame de Savoie
Duchesse de Berry, Fille, Seur, & Tante, des
Treschrestiens Roys de France, Salut.*

MA tresmagnanime Princesse, suiuãt que Dieu a donn  la cognoissance aux hommes, aux vns de sauoir les secrets d'vn art, & aux autres d'vn autre : estant inclin  & naturellement oblig ,   nostre Treschrestien Roy de France, & de mesmes   vostre Maiest , & au seruice de mon magnanime Prince, Monseigneur vostre fils, & moy, tenant le rang d'Astrologue du Roy, le deuoir me commande de ne celler rien de tout ce qui est bon & profitable pour les Republiques, tant aux grands que aux petits, comme faisoient les Gentils aux Romains, & les gr s Prestres de Cibelle, & les Sibilles, qui prophetisoient par vn certain don qui leur estoit donn  de Dieu, sans nullement en vouloir abuser: & suiuant que nous voyons que vostre Maiest  peut auancer par voz prieres, ce que le Roy fera du tout executer, plus promptement qu'il ne feroit sans icelles : car nous l'auons veu en l'Estoile de Saturne retrograde, en la geniture de sa natiuit , sur la montagne du Montsenix, adressant son ascend t par mon Astralabe & globe celeste, si doctement que pourroit faire Grec ou nul Arabe.

Premierement, parlant du treshaut & Treschrestien Roy Charles neuuiesme, mon souuerain

rain Prince & Seigneur, il fera & ordonnera, & fera executer ses commandemens sans nul contrerollement d'homme, ne femme qui soit en son royaume, qui luy puisse resister de laisser executer sa volonte, les Flatteurs, Trompeurs, Larrons priués, & non priués, tant grans que petis, & aux femmes debordees, voz contrerollemens auront bien peu de lieu. O mesieurs les Catholiques, & de mesmes vous mesieurs de la Religion, ensemble, Atheistes, & libertins, & vous Sodomites, si en ce royaume aucuns s'en treuuent, sentirés les effects rigoureux de sa natiuite.

Or la Comete que nous vismes dernièrement, le vingt neuuesme de Iuin, si espouuentable, en la magnifique Cité de Langres au pais de Champagne, demonstre encores que si le Roy ne s'auance d'executer, ce qu'il fera executer, que nous verrons venir vne emotion populaire par toute la Chrestienté, telle qu'à present n'est besoin declarer, l'ayât reseruee pour communiquer à la sacree Maiesté du Roy, voyant manier & traicter ainsi les affaires de voz Maiestés, & les executer si malicieusement que iournellement vous font, machinent, & conspirét, croyés que Dieu vous sera en aide.

Madame, nous trouués que le Roy cōmandera, que aupres de sa personne soyét trois hommes anciés, & saiges, des pl⁹ grás de son royaume, pour auoir la superintēdence sur son Conseil priué, Chancellerie, & secretaierie, q serōt
 trienn

7
triennals. Et aussi que S. M. fera commandement à tous iusticiers de ses terres & obeïssances, de vider le procès des pources plaidans, & leur faire si briefue iustice, cōme se fait à present au pais de Turquie, dont son peuple en sera bien traicté.

Et d'auantage S. M. enuoyera lettres à nostre saint Pere le Pape, sans delay, de chasser de ses terres & obeïssance, tous les Iuifs execrables, & aussi faire commandement à toute personne d'Esglise de viure honnestement, & donner bonne doctrine à tout le peuple, ce faisant voz aduersaires seront vaincus en toutes sortes, & ne pourront nuire, car la Comete veüe à Langres, le nous demonstre assez clairement.

Aussi qu'il ne permettra aucuns marchans faire vsure dans son royaume, ne moins Notaires faire aucunes dissimulatiōs, qu'ils ne soyēt griefuement executés. Et à ceste fin seront deputés superintendans par toutes les villes, sur les Docteurs, Procureurs, Aduocats, Notaires, Sergens, pour scauoir s'ils ont mal versé en leur estat.

Et d'auantage nous croyōs que ladicte Majesté commettra gens experts sur tous les artisans, & aussi sur tous les Medecins ignorās les influences celestes, pour pouruoir aux maladies dependentes vne partie des Astres, pour ce que tous sont tenus au rang d'ignorance, cōme trompeurs, affrōteurs, & meurtriers priués des personnes: de laquelle chose nous auons vn grand

grand regret en nostre vie, mesmes de ce que plusieurs Apothicaires, Chirurgiens font cōpris innocemment ausdicts meurtres, pour obeir à plusieurs Medecins, qui font profession de medecine sans entendre l'Astrologie. Mais vostre Maiesté fera commandement à cesdicts volveurs, de tourner aux estudes, & à tous les Apothicaires & Chirurgiens, de rien executer sans l'aduis des Medecins doctes & experimētés susnōmés, qui entendront les maladies par les influēces celestes. De mesmes sera fait commandement aux Mareſchaux de cōuerſer honnestement en leur art. Quant aux Bourreaux, & Bouchiers, nous laissons à le cōmuniquer à la Maiesté, car en brief temps il y en aura si grād nombre, que facilement ne se pourrōt nōmer.

Sadite Maiesté fera faire deffences à toutes personnes de son obeissance, de ne sortir viures hors de son Royaume pour estre trāsportez aux terres estranges, si ce n'est pour son seruice.

Semblablement cōmandement sera fait à tous les Geoliers qui ont l'administration des prisons de sa Maiesté, de ne molester plus les pources prisonniers comme iournellement on fait en la Frāce, & les prisonniers seront condamnés subitemēt selon leur merite, sans nulle faueur en quelque sorte que ce soit.

Plus en outre, sera fait commandemēt par le Roy, que tous les Esclaues qui sont sur la mer au seruice de S.M. ayant fait leur terme de leur condemnatiō, & qui apres iniustement
font

9
sont detenus, ils seront relachés suyuant le droit sans nulle faueur.

D'auantage nous voyons que S.M. fera commandemēt à toute personne que ce soit, de ne porter drap d'or, ny d'argent, sinō, les Princes & grans Seigneurs, pour la superflucence des habits qui courēt auourd'huy, ains sera chacun vestu d'honestes vestemens. Blasphemes, reniements de Dieu seront deffendus, ceux qui sont obligés de faire le seruice de Dieu, leur sera deffendu de ne cōmettre paillardise en quel que sorte que ce soit, sur peine, la premiere fois du fouët: & de la seconde fois d'estre bruslez tous vifs, puis les cendres de leurs corps getees dans la riuere pour esteindre leur memoire, & seront leurs biens baillez aux aumones, pour l'honneur de Dieu, aux poures, qui prieront Dieu pour la bonne iustice qui en aura esté faicte.

O vous Monarques, Roys, Princes & grans Seigneurs de la Chrestienté, soyés aduertis que nostre magnanime Roy fera exercer iustice: & s'il ne le faict, il viendra vn homme ayant la face pudique (qui est, Dieu le sçait) qui pourra resister contre luy, faisant bonne pollice de iustice, car il aura la puissance de Dieu, & obeissance des hommes.

O Astrologues modernes, ie vous aduertis pour la seconde fois, que vous regardés en l'an 1583, la grande conionction de Saturne à Iupiter au signe de Pisces, admōnestant ceux qui

B auront

auront mal versé, de prédre le deuil, & lamentation, & venir à repentance.

O femmes débordées, & ceux qui sont obligés à faire le seruice de Dieu, voz paillardises ne peuuent plus durer, veü l'insatiabilité de voz impudiques voluptez.

O mon Roy Treschrestien & tresinuinçible, regardés s'il vous plait, estre le chef de cōmander pour l'equalité de la iustice à vn chacun: car ce faisant vous assure auoir encore sous vostre Sceptre huit & cōurōnes, accompaignans la vostre, comme les Astres le nous demonstrent, mesmes auant l'année 1588.

Et d'auantage, nous voyons que le Roy apres son repas donnera audience vne heure à son peuple pour entendre ses doleāces & requestes, & vous rendre le droit à vn chacun selō son merite: & par là il cognoistra les meschancetés qui se commettent en son royaume, tant de ceux qui sont, près que loin, leur ostant leurs moyens de plus bastir grādes maisons & palaix, aux despēs de son poure peuple, & si fera cōmander à tous hostes demeurās en son Royaume; ne permettre aucunes voleries en leurs logis, comme se faict journellemēt en aucuns lieux. O gens de morte paye, soyés aduertis qu'en brief de temps vous serēs payés de ce qui vous est deu, pour partie de tant de peines qu'auex euēs à la garde des forteresses du Royaume.

Nous voyons d'auantage, que V. M. commande

11

mandera que les plus grans Seigneurs de vostre Royaume aurot le soin de voz affaires, & que recognoistrés ceux qui vous ont fait service en voz necessités, & leur payerez ce qui leur est deu. Vous ferez en après commandement aux gens d'armes, de n'assasiner plus le poutre peuple, comme on a fait par le passé.

Je vous supplie tres humblement, Sire, que se n'escriue plus, iusques à ce que vostre retrogradation de Saturne soit passée. Ce pendant vous prendrés exéple aux escrits que i'ay faitz, au parauant que dite vostre Natiuité: les plus sages Philosophes de ce siecle, voulant demurer à vostre Cour, deuiédront la moitié transportés: cela s'entend de ceux qui vous sont affectueux seruiteurs, voyant tant de larrecins auoir lieu sur voz finances. Je diray au contraire de la prophetie de S. Brigide, qui dict, que maledictio sur la terre, de laquelle le Roy sera enfant: car se dis à l'aduenir benediction sur la terre, de laquelle par le passé, le Roy aura esté enfant. Car ce sera celuy, qui tant en sçauoir qu'en bien, surmótera ses antiques ancestres, sentant plus la diuinité que l'humanité, & se pourra dire Monarque de la Chrestienté, en obseruant ce que nous auons dict par cy deuant.

Madame apres toutes choses, le treziesme du mois d'Aoust 1571. vostre Maiesté, ensemble la Maiesté de Monseigneur le Duc vostre Mary, me commanda de m'informer d'une Co-

mette, qu'on vist enuiró deux heures de soir, le trezieme dudit mois, en la presence de Monseigneur de Bellegarde, Gouverneur de Carnagniolle, & de Monseigneur, Ioseph Carefane Colónel, Gouverneur de Turin & de la Citadelle, du Capitaine Iean Antoyne du lieu de Pleifance, Sergent Maieur, general de vostre gendarmerie, & moy Astrologue du Roy de France: donq nous sommes dernièrement informés de plusieurs, en grand nombre de Seigneurs, tant Espagnols, q̄ Piemontois, & François, dignes de foy, & de croire de ladite Comette si espouventable, qu'il n'est besoin au peuple declairer, ains aduertissons tous les Princes Chrestiens, de la terre de se rallier ensemble, & tous d'un accord aller cõtre le grand Turc, sans nulle negligence, & commander Justice en leur terres & leigneries, sur peine que neuf ne perdēt les Couronnes, & que de maistres, ils ne viennent moins que seruiteurs. O larronneaux, tant grands que petis, au Cours des Roys & Princes, ne pensez plus à tromper voz Roys & Monarques de voz meneries, en demandant benefices & autres estats, car ladite Comette nous reconferme, de faire auancer les effects de la Comette que nous vismes à Lagres, d'executer la iournee que fust faite en Sicille, le vendredi Sainct, quand les François furent tués dans les Temples & Eglises.

Les taintures seront de valeur, & principalement le noir, encor qu'il y en ait sabondance

en

en Espagne & en la Morce, car de grans melancholie, de grands peuples qui mourront, de dix ny aura neuf en ioye, ce las'entéd, des gros veaux & asnes, franquatripes & croquelardós, qui ne se soucient point à present de faire le seruice de Dieu, ne de leurs Roys & Princes, s'ils ne remedient subitement à donner police à leur Iustice: cela di-ie, s'entend de quelques vns qui ne font pas leur deuoir. Nous croyons que Messieurs les Eschevins, & Messieurs de l'Vniuersité de Paris, mettrót si bõ ordre contre plusieurs voleurs des hostes qui sont dedans Paris. (comme vn Nicolas Buttin demeurant audit Paris, apres la place Maubert, à la Rue des Anglois, à l'image saint Nicolas, la Volerie faicte à vn seruiteur domestique du Roy.) qu'ils garderont que les autres ne fassent du semblable. O poures gens, si comme pourres vous auoir Iustice, quand vn seruiteur domestique du Roy, estant de l'hostel, fut vollé dedans Paris, & n'a sceu auoir nulle Iustice, qu'il ne luy eust costé plus de dix mil escus, & la poursuite & la perte, n'estoit enuiron que de deux cens escus.

Et d'auantage, nous voyons que le Roy enuoyera par toutes les villes de Parlement, & Jurisdiction, superintendans sur toutes les Iustices, comme il a faict à Lyon par le present, afin que Iustice s'exerce pource que tous les vagabons, & gens de meschante vie sont bannis & dechassés par vn Monsieur l'Archer super

intendent pour S. M. sur la Iustice de Lyon.

*Moy Astrologue qui ay la cognoissance
De l'air du Ciel, & de son influence,
Le pouruois aux menaces des Cieux, ou au
Et si ferois comme un marmer sage,
Qui voit de loin pour secourir l'orage:
Faites mon Roy, qu'en y pense un peu mieux.*

O Tresheroïque & magnanime Princeſſe,
ſuyuant que nous voyés q̄ vous eſtes inclinée
mettre paix, là où y a diſcorde, & mettre Iu-
ſtice, là où il y a iniuſtice: & pource que ie ſuis
incliné & naturellemēt obligé à noſtre magna-
nime Roy, à luy faire treshumble ſeruitee tou-
te ma vie, enſemble à voſtre Maieſté, & à mon
magnanime Prince voſtre fils: & ie vous prie
pour l'honneur du grand Dieu viuant y qu'il
vous plaiſe pour la preſeruatiō de la Couron-
ne de France, & enſemble de la Couronne de
Sauoye, de vouloir prier noſtre magnanime Roy,
enſemble mon magnanime Seigneur voſtre ma-
ri, de vouloir faire exécuter du tout Iuſtice
en voz terres, & ce pendant, on tirera le peu-
ple de l'exécution de la iournee qui fuſt faite
au pays de Sicille contre les François, par vn
Vendredy Saint, & de meſmes de la grand
iournee qui fuſt faite au pays des Suiffes.

Priant Dieu ma treshonneur & magnani-
me Dame, s'il vous plait de prier que Iuſtice
ſoit

soit administrée par tout, & cependant par tout
je prieray, Dieu vous tenir en sa sainte garde
ensemble tout ce que desirés.

Donné dans vostre Palais, à Turin, ce qua-
torzième d'Aoust. 1571.

De la part de celuy qui en toute humilité
desire vous faire treshumble service toute sa
vie.

Vostre affectionné serviteur à jamais.

L'Astrologue du Roy de France, & le vostre.

